

pour approuver les remarques de M. le Dr Désy et finalement l'Association adopte avec entrain les propositions de félicitations en faveur de MM. Tellier de Joliette, Lafontaine de Berthier et ce blâme à M. Bissonnette de Montcalm.

Re. Tarif des compagnies d'assurances : Conformément à une résolution du 11 décembre dernier, le secrétaire a écrit à tous les médecins du district, demandant à chacun leur sentiment au sujet du tarif des examens pour les compagnies d'assurances. Des cinquante-six médecins dont se compose le district de Joliette, quarante ont répondu qu'ils étaient favorables au tarif de \$5.00 par examen et se sont engagés à accepter la décision de la majorité des confrères.

Dr Laporte : " Je sais de source certaine qu'un certain Dr Lesage de St-Louis de Montréal est venu tout dernièrement à Joliette faire des examens pour certaine compagnie d'assurances, et je prierai M. le Secrétaire de vouloir bien prendre des informations à ce sujet, et aussi de se renseigner auprès de la Société médicale de Montréal, afin de savoir si ce M. Lesage est l'un de ses membres."

Le secrétaire donne communication d'une lettre de M. le Dr E. Desjardins de la Société médicale d'Arthabaska, en réponse aux remarques de M. le Dr. Laporte lors de notre dernière réunion, et il est proposé par M. le Dr. Laporte, secondé par M. le Dr Laurendeau : Que l'Association Médico-Chirurgicale du district de Joliette envoie ses sincères félicitations à la Société médicale d'Arthabaska, au sujet des résolutions qu'elle a adoptées à sa dernière réunion concernant le tarif des examens pour les compagnies d'assurance. Adopté.

Re charlatans : Le secrétaire informe l'Association que le rebouteur Mireault a payé les amendes et les frais des deux jugements que nous avons contre lui en décembre dernier, et que depuis cette date, la Commission re charlatans a pris une nouvelle action contre l'incorrigible rebouteur, laquelle a été réglée ces jours derniers, le défendeur payant l'amende et les frais.

Et la séance est ajournée au second lundi de juin à Joliette.

ALBERT LAURENDEAU

Sec. Trés.

P. S. En toute justice il nous fait plaisir d'ajouter ici que depuis la dernière séance de l'Association de Joliette, la question du curriculum des études médicales a été reconsidérée à nouveau par la législature et qu'alors M. Gautier député de l'Assomption a voté en faveur de notre projet de loi. Au nom de l'Association nous lui offrons des félicitations et des remerciements.